PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION SPORTIVE

SEANCE RESTREINTE du 21 FEVRIER 2020

PRESIDENT : A. NIO

PRESENTS : D. MOISAN - G. GOUZERCH

La commission, en possession dôun nouvel élément, modifie la décision prise lors de la réunion du 13 Février 2020 en : **CONFIRME** le résultat acquis sur le terrain pour la rencontre de District 2 poule G du 24/11 Saint Jean Sport Saint Jean Villenard 1 / Mauron 2.

.

La présente décision est susceptible dôappel, en 2ème instance, devant la Commission dôappel du District du Morbihan, dans un délai de 7 jours, Art 94 Règlements de la Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

A. NIO

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80

District de Football du Morbihan
45 rue de Verdun - 56100 Lorient
02.97.64.01.80